**Zeitschrift:** L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

**Band:** [93] (2005)

**Heft:** 1494

**Artikel:** "Il est encore beaucoup plus difficile de se faire respecter en tant que

couple homosexuel que couple hétérosexuel"

Autor: Denoréaz, Arielle / E.J.-R.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-282881

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 23.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# «Il est encore beaucoup plus difficile de se faire respecter en tant que couple homosexuel que couple hétérosexuel»

Arielle Denoréaz est architecte de formation, elle travaille à la réalisation d'expositions pour la Fondation Martin Bodmer. Ex-membre du comité de Lestime, Arielle Denoréaz milite actuellement à la section genevoise du comité pour le oui au partenariat enregistré entre personnes de même sexe. Cette loi sur le partenariat ou LPart sera soumise au vote du peuple le 5 juin prochain.

PROPOS RECUEILLIS PAR E.J-R.

L'émilie: Quel est l'historique de la LPart, comment en est-on arrivé au compromis actuel ?

Arielle Denoréaz: C'est une assez longue histoire. Des interventions parlementaires ont été faites au milieu des années 90 qui demandaient au Conseil fédéral de se pencher sur la question des couples homosexuels. Mais il aura fallu une pétition «Mêmes droits pour les couples de même sexe» signée par près de 90 000 paraphes pour que la Commission des affaires juridiques du Conseil national demande au Conseil fédéral d'examiner «quelles seraient les possibilités d'éliminer les problèmes juridiques que rencontrent les couples de même sexe et à quels droits et obligations une telle institution devrait être soumise». L'UDF (Union démocratique fédérale) entre-temps avait lancé une pétition concurrente «pour une famille saine et contre l'égalité juridique des couples homosexuels», elle aussi avait été signée par environ 90 000 paraphes. Le Conseil national a classé cette pétition tout en prenant acte. En 1999, l'Office fédéral de la justice a alors fait des propositions allant de l'absence de toute nouvelle législation au mariage. De rien à tout, c'est évidemment le compromis qui a été choisi et c'est ainsi que le partenariat enregistré entre personnes du même sexe a été adopté par le Parlement le 18 juin 2004 et le référendum ayant abouti quelques mois plus tard, nous voilà obligé-e-s de voter le 5 juin.

L'émilie: Comment réagissez-vous au fait que Christophe Blocher défende la LPart alors même que le référendum auquel est suspendue la loi est dû notamment à des membres de son parti?

A.D.: Je pense qu'il est tout à fait normal que Christophe Blocher défende cette loi. Il est de sa responsabilité de membre du Conseil fédéral de défendre les lois votées par le Parlement. L'émilie: N'êtes-vous pas amère lorsque vous comparez le partenariat soumis au vote en Suisse et le mariage avec possibilité d'adoption que le Parlement espagnol a voté dernièrement ?

A.D.: La LPart est un projet typiquement helvétique. Il correspond à nos traditions politiques, à notre mentalité. Le fait même que cette loi ait passé la rampe du Parlement est un signe que beaucoup de préjugés ont été dépassés, même si de nombreuses résistances persistent. Cette loi, même si elle ne s'apparente pas à un mariage, est un pas dans le sens d'une plus grande égalité entre homosexuel-le-s et hétérosexuel-le-s. Une reconnaissance juridique de cette question est déjà une évolution majeure. Il n'empêche que je suis très heureuse pour les Espagnol-e-s.

L'émilie: Quels sont les avantages concrets de cette LPart et en quoi va-t-elle changer concrètement la vie des personnes homosexuelles ?

A.D.: Elle va permettre de résoudre et surtout d'éviter des situations dramatiques, comme le fait qu'à la mort d'un-e des conjoint-e-s, la famille du/de la survivant-e s'empare de tout l'héritage sans aucune considération pour celui/celle qui a vécu des années durant auprès de la personne décédée. Un couple d'amies a vécu durant quinze ans ensemble. Lorsqu'une des deux, qui était peintre, est morte, c'est sa famille qui a récupéré tous les tableaux. Ce sont des comportements viscéraux qui ne peuvent être contrés, dans l'immédiat, que par une loi. En cas de maladie aussi, le/la conjoint-e a beaucoup de mal à se faire reconnaître. Un autre couple de mes amies a dû lutter, lorsque l'une d'elle a développé un cancer du sein, pour être reconnu en tant que couple auprès des médecins. Déjà que la maladie n'est pas facile à vivre, alors si en plus il faut se bagarrer pour se faire accepter, la situation devient vite intolérable et désespérante. D'une manière générale, si cette loi est acceptée, nous aurons droit à un traitement égal pour tout ce qui est droits de succession, assurances sociales et impôts. En fait nous payerons plus d'impôts (rire). Et je pense que cette loi est aussi très importante en termes de reconnaissance et de respect. Car il est encore beaucoup plus difficile de se faire respecter en tant que couple homosexuel que couple hétérosexuel.



DR

L'émilie: Pensez-vous que cette loi peut contribuer à faire tomber les résistances qui perdurent face à l'homosexualité?

A.D.: Sans aucun doute oui. Il y a des lois qui entérinent un fait social et d'autres qui contribuent à faire évoluer les choses. La LPart participe des deux à la fois. Elle permettra, si elle est adoptée, une meilleure reconnaissance des couples déjà existants et ouvrira des portes à d'autres. N'oublions pas que cette loi concernerait, selon les statistiques 8 à 10 % de la population, c'est loin d'être négligeable. Et si dans les grandes villes le regard porté sur l'homosexualité a globalement changé, notre pays reste encore frileux sur cette question. En outre, indépendamment des regards extérieurs, je trouve important que chacun-e ait la possibilité de s'engager au sein de son couple.

L'émilie: Pensez-vous que cette loi puisse avoir un impact d'un point de vue féministe ?

A.D.: Indirectement oui. Il faut dire que les femmes homosexuelles ont plus de mal encore que les hommes homosexuels à obtenir une quelconque reconnaissance. Les hommes sont plus dans l'affrontement ou la provocation, la société ne peut les ignorer. Les femmes restent discrètes, presque transparentes. Deux femmes ensemble c'est toujours deux amies, jamais un couple.

L'émilie: Comment êtes-vous arrivée au militantisme ?

A.D.: Aujourd'hui, je milite à la fois pour la cause des homosexuel-le-s et pour la cause des femmes, mais ce fut un parcours, je ne suis pas tombée dans le militantisme au berceau. En fait, j'avais un bureau d'architecte, j'étais socialement très intégrée et je craignais, si je me dévoilais en tant que femme homosexuelle d'être rejetée. Mais après une crise personnelle, notamment professionnelle, j'ai dû recréer des jalons dans mon existence. J'ai donc pris contact avec des associations qui m'ont beaucoup aidée et je me suis mise à militer. C'est une activité qui m'apporte énormément même si cela suppose en retour une dépense d'énergie et de temps.

L'émilie: Le référendum contre la LPart a été lancé par le Parti évangélique suisse, qu'auriez-vous à répondre à ses arguments?

A.D.: C'est difficile de répondre termes à termes. Je dirais simplement, que lorsque ce parti prétend que cette loi était inutile et qu'elle va prétendument coûter cher, il était encore plus inutile de dépenser de l'argent dans un référendum et une votation tout aussi chers et inutiles.

L'émilie: Les mouvements religieux en général restent très hostiles aux homosexuel-le-s, tout comme aux féministes d'ailleurs. Pensez-vous qu'il vaille mieux essayer de changer leurs points de vue ou les ignorer?

A.D.: En tant que militante, je pense qu'il faut toujours essayer de convaincre. L'important est évidemment de pouvoir vivre tel-l-e que l'on est et pour cela il faut essayer de se faire accepter, de se faire respecter par le plus grand nombre. C'est pour cela que les associations homosexuelles et féministes doivent continuer à se battre jour après jour. D'autant que les personnes qui contribuent au backlash actuel ont de très gros moyens politiques et financiers.

L'émilie: Avez-vous bon espoir pour la votation du 5 juin ?

A.D.: Bien sûr, sinon je ne serais pas là. Le cas espagnol d'ailleurs renforce mes espoirs. Si un pays aussi catholique, avec une histoire aussi lourde peut accorder dès aujourd'hui le mariage aux homosexuel-le-s, le peuple suisse doit pouvoir accepter la LPart. Ce serait vraiment une belle victoire, surtout pour celles et ceux qui se battent depuis trente ans, pour celles et ceux qui années après années organisent la Lesbian and Gay Pride et qui font un travail sans relâche pour expliquer et démontrer que les homosexuel-le-s ont le droit à une vie amoureuse protégée juridiquement comme n'importe quel-le autre citoyen-ne. Ce serait un rayon de soleil ou plutôt un quartier d'orange, aux couleurs de la campagne partenariat-oui.ch, dans la grisaille sociale actuelle. Un peu plus de liberté dans notre société.



La FACULTE DE MEDECINE ouvre une inscription pour un poste de



## PROFESSEUR-E ORDINAIRE

en Pédiatrie

CHARGE: Il s'agit d'un poste à charge partielle (4/10<sup>ème</sup>) de professeur-e en gastro-entérologie et transplantation pédiatrique comprenant l'enseignement pré- et postgradué en gastro-entérologie et transplantation pédiatrique s'ajoutant à une charge complète de médecin chef-fe de service au Département de pédiatrie des Hôpitaux Universitaires de Genève.

Les candidats-es doivent faire preuve d'une grande expérience en gastro-entérologie et en transplantation pédiatrique et avoir collaboré à des projets interdisciplinaires dans le domaine.

TITRE EXIGE : Doctorat en médecine ou titre jugé équivalent.

 $\mbox{\bf ENTREE}$   $\mbox{\bf EN FONCTION}$  :  $\mbox{\bf 1}^{\mbox{\it er}}$  octobre 2005 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 15 juillet 2005 au Doyen de la Faculté de médecine, Centre médical universitaire, 1 rue Michel-Servet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Les directives pour le dépôt de candidatures peuvent être obtenues auprès de Madame Stéphane Jouve-Couty, Décanat de la Faculté de médecine (Tél. +41 22 379 50 05, Fax +41 22 379 50 02, email : stephane.jouve@medecine.unige.ch).

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.